
Séance du mardi 05 décembre 2023

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 28/11/2023

Présents : 13

L'an deux mille vingt-trois et le cinq décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du Conseil Municipal

Votants: 15

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Anthony LOPEZ, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Alda PENELA, Sylvain RIVIER, Claude SANTORO

Secrétaire de séance:
Edith ESCOURROU

Représentés: Virginie FONGARO, Chantal ROLLAND

Excusés:

Absents:

Objet: Ajustement du plan de financement projet toit école - DE_2023_906_BIS

A la suite de la délibération n°2023-883 du 11 septembre 2023 actant la demande de financement pour la réhabilitation du toit de l'école communale et son installation photovoltaïque, et au regard du règlement d'attribution de fonds de concours "aide aux communes" de la communauté de communes de la région lézignanaise, Corbières et Minervois, précisant que pour les communes de moins de 1000 habitants, le taux de participation ne peut excéder 30 %,

Madame le Maire expose aux élus les ajustements nécessaires au plan de financement de l'opération :

Ayant ouï l'exposé, après délibération le Conseil Municipal :

- **AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à la demande de subvention**
- **DIT que les crédits seront ouverts au budget 2024 de la commune**
- **AUTORISE Madame le Maire à solliciter les meilleurs financements selon le plan de financement ci-dessous :**

PLAN DE FINANCEMENT REHABILITATION TOIT DE L'ECOLE COMMUNALE ET INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE		
<i>Organismes</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Montant</i>
Fonds Vert	40 %	192 430.09 €
DETR	25 %	120 268.81 €
CCRLCM	8.70 %	41 853.54 €
Conseil départemental de l'Aude	6 %	28 864.51 €
Autofinancement	20.30 %	97 658.27 €
MONTANT HT DU PROJET		481 075.22 €

- **SOLLICITE de l'Etat à travers le Fonds Vert une subvention d'un montant de 192 430.09 € (subvention notifiée le 07 septembre 2023) ;**

- **SOLLICITE de l'Etat à travers la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux une subvention d'un montant de 120 268.81€ ;**
- **SOLLICITE de la communauté de communes de la région lézignanaise, Corbières et Minervois une subvention d'un montant de 41 853.54 € ;**
- **SOLLICITE du Conseil Départemental une subvention d'un montant de 28 864.51 €**

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré

Madame le Maire

Béatrice BORT

